

DATE DE PUBLICATION : 26 octobre 2017

Le directeur des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 21 octobre 2016 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 6 mars 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Claudine HURMAN, chef du service de Surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Maud ABDELLI, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché.

Délégation permanente est donnée à M. Christophe GENESTET, chef du service des Règlements interbancaires, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Muriel FOUCAUD, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Règlements interbancaires.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Audrey METZGER, chef du service d'Études des infrastructures de marché, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Isabelle JAMMAYRAC, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études des infrastructures de marché.

Délégation permanente est donnée à M. Alexandre STERVINO, chef du Service de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Julien LASALLE, adjoint au chef du Service à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux.

Fait à Paris, le 19 octobre 2017

Emmanuelle ASSOUAN